



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 21 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 25

**N° DEL-2023-5-11**

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**

**Nature de l'acte :  
Finances – Subventions**

**Présents :** Mme BÉNIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

**OBJET :**  
**Convention de participation  
financière de la ville au  
fonctionnement des classes  
maternelles et élémentaires  
de l'institution Jeanne d'Arc  
pour les élèves résidant  
Thoiry et subvention de  
fonctionnement 2023**

**Excusés :**

M. CARRY, Adjoint, a donné pouvoir à Mme DUBURCQ.

Mme LESQUERRRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Mme DOUAI, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme GIOVANNONE-EDWARDS.

M. THOMAS, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. MILLET.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme DUMOLLARD.

**Absents :**

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

**Secrétaire de séance :**

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

\*\*\*\*\*  
E X P O S E

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20231127-DEL-2023-5-11-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2023  
Date de réception préfecture : 29/11/2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

La ville de Thoiry souhaite participer au financement pour le bon fonctionnement des établissements privés sous contrat que peuvent fréquenter des élèves de classes maternelles ou élémentaires résidant sur la commune.

Dans ce cadre, il convient de signer une nouvelle convention triennale avec l'institution Jeanne d'Arc de Gex suite à l'échéance de la précédente convention couvrant les années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à signer la convention proposée en annexe pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 entre la ville de Thoiry et l'institution Jeanne d'Arc de Gex pour les classes maternelles et élémentaires ;
- se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 368 € pour l'année scolaire 2023/2024, dont les crédits seront inscrits au budget 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 368 euros à l'institution Jeanne d'Arc de Gex pour l'année scolaire 2023/2024 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention proposée en annexe pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 entre la ville de Thoiry et l'institution Jeanne d'Arc de Gex ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT A THOIRY,  
LE 27 NOVEMBRE 2023

LE MAIRE,  
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 29/11/2023  
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse  
Et publication ou notification le 29/11/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20231127-DEL-2023-5-11-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2023  
Date de réception préfecture : 29/11/2023